

En 1469 on voit figurer, dans une transaction sur parchemin, un Jean Palerne, notaire royal. — En 1494, un Guillaume Palerne est le premier lieutenant particulier connu du bailliage de Forez, cour, ressorts et siège royal de Bourg-Argental. Dans une enquête faite, la même année, et dans un règlement d'Anne de France, en 1510, il prend simplement le titre de lieutenant de la *Cour des ressorts*. C'est en la même qualité que figure, dans un testament de 1529, un Antoine Palerne, le même, probablement, qui fut prévôt de Montbrison en 1533. La famille Palerne était alliée aux Bollioud, autre famille assez ancienne de la même contrée, et dont plusieurs membres ont joué un certain rôle dans l'histoire locale.

Les Palerne portaient pour armes : *d'or au paon rouant d'azur, au chef de même, chargé de trois étoiles d'argent* (1).

En 1561, plusieurs membres de cette famille trempèrent dans l'hérésie calviniste. Un vieux *livre de raison* de M^e Pierre Dallier, procureur du Roi, au bailliage de Forez, siège royal de Bourg-Argental, et qui appartient actuellement à M. Seytre, notaire de cette ville, nous a livré leurs noms : « Le lundi xxiii mars 1561 de l'Incarnation de N. S. Jésus-Christ, l'on a commencé à faire les prières en cette ville de Bourg-Argental, à la mode de Genève, par M^e Benoît Palerne, dans la maison de Catherine Palerne, vefve de feu Jean Bollioud, seigneur de Beaumont, Estienne son cousin, Guillaume Mayol, juge de Saint-Jullien-Molin-Molette, Arnaud Peliron, Antoine Palerne, notaire royal, Thomas et Olivier Mayol, cousins, Jean et Antoine Chometon, oncle et neveu et plusieurs autres dudit lieu : Maître de Couza, procureur d'office de Saint-Galmier, Jean Chabert, consul d'Annonay, et Messire Jean Bollioud, chanoine d'Annonay. Dieu éternel nous en donne bien et joie. Et estoit la semaine sainte avant Pasques, et plus bas^p signé : Dallier. »

Cette date de 1561, si rapprochée de celle de 1557 où naquit Jean Palerne, pourrait faire supposer qu'il eut pour père ou Benoît ou Antoine Palerne, mentionnés dans cette pièce, mais ce n'est qu'une simple conjecture.

(1) Document fourni par M. Morel de Voleine.